

Procédure d'adhésion

Chaque adhérent du SYNERPA peut, depuis le 17 novembre 2023 date à laquelle le SYNERPA a signé une convention avec CNPM médiation, faire son adhésion via le site internet. Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre :

- Se connecter sur : www.cnpm-mediation-consommation.eu
- Dans la partie « Vous êtes un professionnel », cliquer sur l'onglet : « DEMANDE D'ADHÉSION »
- Remplir le formulaire d'adhésion dans sa totalité : les éléments renseignés viendront s'intégrer dans la convention
 - TRÈS IMPORTANT : Vous devez, sous l'onglet « AFFILIATION » (partie grisée), aller sélectionner dans la liste déroulante :
 - SYNERPA EHPAD

OU

SYNERPA – RÉSIDENCES SERVICES SENIORS

OU

SYNERPA – AGENCES D'AIDES ET DE SOINS À DOMICILE

OU

SYNERPA – ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

Après validation de votre demande d'adhésion, vous pouvez immédiatement accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet ACCES PROFESSIONEL et en vous identifiant avec votre adresse mail et votre mot de passe pour :

- 1 Visualiser le projet de convention
- 2 Effectuer le paiement de la cotisation par carte bancaire en cliquant sur l'onglet
 "Adhésion en attente...." (pour information, si vous n'avez par la possibilité d'effectuer le règlement par CB, vous pouvez nous adresser un chèque ou effectuer



un virement bancaire - à réception de votre règlement, nous vous adresserons votre facture par mail)

- 3 Télécharger la convention puis l'éditer (pour votre dossier personnel inutile de retourner la convention à la CNPM MÉDIATION CONSOMMATION)
- 4 Éditer la facture (si le règlement a été effectué par CB) en cliquant sur l'onglet
 "Mes factures"
- → Lorsque l'ensemble de ces étapes seront réalisées, vous pourrez alors inclure dans vos documents, site et/ou affichage, la formule suivante :

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

- http://cnpm-mediation-consommation.eu
- ou par voie postale en écrivant à
- CNPM MÉDIATION CONSOMMATION
- 27, avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND